

COMMUNIQUE DE PRESSE
NANTES, LE 10 AVRIL 2020

CCI Entraide en Pays de la Loire : une opération solidaire !

Les CCI des Pays de la Loire, déjà fortement mobilisées depuis le début de la crise sanitaire, musclent leur accompagnement aux entreprises avec un nouveau service déjà opérationnel : une plateforme d'entraide.

Après la mise en place d'une ligne unique le **02 40 44 6001**, 10 670 appels reçus depuis le 13 mars, une [page web d'informations dédiées](#), les CCI Pays de la Loire proposent un nouveau service d'accompagnement pour les entreprises, **CCI Entraide**. La plateforme est destinée à promouvoir les offres solidaires (dons, mise à disposition, ventes...) d'entreprises ou d'associations/Pôles/filières d'entreprises ayant une existence juridique effective (SIRET), de tout secteur et de toute taille, sans connexion préalable. Cette plateforme d'annonces gratuites permet de faciliter les recherches et les approvisionnements en matière d'équipements, de matière, de produits, de services et de prestations nécessaires à :

- La protection individuelle et collective sanitaire face au COVID19 en particulier au profit des structures de santé/soins/EHPAD/maisons de retraites, services indispensables du secteur public (pompiers, sécurité, voirie, assainissement, formalités...), services aux personnes fragiles...
- La continuité d'activité des entreprises prioritaires (industrie, commerce, services, artisanat, agriculture, économie sociale et solidaire) pendant les périodes de confinement puis de déconfinement : fabricants et distributeurs de matériels médical et d'équipement de protection individuelle (masques, surblouses, gel hydroalcoolique...), industries agroalimentaire et commerces alimentaires, emballages, transports, nettoyage, énergie, télécommunications...

L'annonce doit s'inscrire dans un cadre solidaire lié à la crise COVID19 et doit concerner les produits et services autorisés, en respect des normes et obligations légales.

Son fonctionnement en 4 étapes :

- Je me connecte sur la [page dédiée](#) et consulte [la charte utilisation CCI ENTRAIDE](#)
- J'accède au formulaire simplifié précisant ma demande ou mon offre.
- La CCI transforme ma demande en « annonce » qu'elle diffuse sur la marketplace dans les 24h, si elle correspond au dispositif défini.
- Les visiteurs du site entrent ensuite en contact directement avec les offreurs ou les demandeurs